



### **Espaces Educatifs Bricabracs**

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : [contact@bricabracs.org](mailto:contact@bricabracs.org)

Education / renseignement / inscription : [lesbricabracs@bricabracs.org](mailto:lesbricabracs@bricabracs.org)

## **CF du 1<sup>er</sup> juin 2017**

### **Présents :**

Fred, Marie Claude, Erwan, Fabienne, Magali.

Dominique excusé.

## **Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 1<sup>er</sup> juin 2017**

---

### **Décisions courantes**

---

#### **1- Bureau changement et validation :**

**Décision 1.1** du CF au 2 juin 2017.

#### **Changement des membres du CF**

CF : Erwan, Marie Claude, Dominique, Magali.

Fred et Fabienne quittent le CF. Ils restent membres invités

#### **Changement des membres du bureau.**

Bureau : Marie Claude, Magali

Dominique et Fabienne quittent le bureau.

#### **Direction de l'école :**

Décision : Erwan remplace Marie Claude sur le poste de direction. Déclarer ce changement au DASEN avec les pièces demandées

#### **Le local « La Tanière »**

Déclarer le nouveau local à la Mairie et au DASEN

Les mises aux normes sont en cours pour ERP de niveau 5 type R.

Travaux d'ouverture d'une porte vers deux toilettes et enlèvement du chauffe eau à gaz.

#### **Définition d'un nouveau statut de membre** dans le « règlement en mouvement » :

statut de membre invité (sur la liste admin) ou personne ressource/partenaire.

---

#### **2- Membre CF : organisation tâches et renouvellement.**

Le tableau des taches des membres du CF en tant que responsable est validé lors de cette AG de CF du 1<sup>er</sup> juin.

Les responsables de tâches sont des coordinateurs, soit ils réalisent la tâche, soit ils délèguent.

---

#### **3- Rapport compta :**

Il est terminé. Marie Claude confirme les données chiffrées qu'elle a indiqué.

---

---

#### 4- Com' Gibus

Magali et Erwan tentent un texte d'incitation à devenir Gibustier.

---

#### 5- Service civique

Suite à la visite d'une personne intéressée par Bricabracs, nous envisageons d'accueillir un service civique sur une tâche précise : soit autour de la coordination de l'atelier, à la fois bricolage pour la tanière et activités éducatives, soit sur l'organisation/ coordination d'événement de soutien.

---

#### 6- Divers

- **Projection du film** « L'arbre et le requin blanc » le mardi 27 juin au Gyptis. Fred s'est occupé de l'affiche avec le Gyptis.
  - **Dossiers de subvention.**  
Erwan et Stefi ont rencontré la responsable du secteur « vie associative au CG. Bon contact. Mais il n'y a pas de grands espoirs de subvention. Notre dossier ne passera que dans les dernières commission, donc résultat en novembre ou décembre...
  - **Nature et découverte** : Première étape validée pour la nouvelle demande de financement. Le bilan demandé en complément est fait.
  - **Fondation pour l'école** : dossier envoyé pour demande de subvention de fonctionnement,
  - **Com'brochure etc.**  
Quelques modifications sont à faire et certaines photos à revoir. Erwan voit Corinne pour demander les modifications (photos) sur le document de présentation des Bricabracs.
- 
- 

### La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

**Changement : articles 5 et 6  
validés en CF du 1<sup>er</sup> juin 2017**

#### 06 – Membres ressources associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

---

#### 05 – Membres invités du CF ( 1<sup>er</sup> juin 2017)

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

---

#### 04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérents ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

#### Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet

---

---

éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet. Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tuteurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectif de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

---

### 03 - Critère de choix des familles (22 mars 2017)

Par ordre de priorités :

- 1/ réinscription
- 2/ fratrie
- 3/ Age
- 4/ancienneté des pré-inscriptions
- 5/ quartier

---

### 02 - Concernant les prestations mensuelles (22 mars 2017)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

- Toute période commencée est due.
- PI : sept oct (2 mois)
- PII : novbre dec (2 mois)
- PIII : janv fevr (2 mois)
- PIV : mars avril (2 mois)
- PV : mai juin juillet (3 mois)

---

### 01 - Le coût mensuel (22 mars 2017)

Il est maintenu à 30euros/ mois / enfants

Il s'effectuera de septembre à juillet. 11 mois. l'an prochain

Versement de 110euros de l'allocation de rentrée scolaire. (ARS)

---

